

La FEHAP et le GEPSo signent une convention de partenariat pour renforcer leurs actions au service des plus vulnérables

Paris, le 13 janvier 2021 – La FEHAP, fédération de référence du secteur privé solidaire et le Groupe national des établissements publics sociaux et médico-sociaux (GEPSo) ont décidé de joindre leurs forces pour apporter des solutions aux besoins fondamentaux des personnes fragilisées. L'amplitude des champs couverts par la FEHAP (sanitaire, médico-sociale et social) couplée à l'expertise en matière de handicap et protection de l'enfance de GEPSo permettra de bâtir un plan d'actions visant à favoriser la coordination des parcours.

La FEHAP et le GEPSo défendent le droit au libre arbitre de chaque personne à décider de son parcours de soins ou d'accompagnement en cohérence avec ses besoins.

Elles militent toutes deux pour un parcours inclusif qui passe par la transformation de l'offre sociale et médico-sociale et un changement de regard de la société sur les personnes fragiles. Dans le cadre de cette convention, conclue pour une durée initiale d'un an, elles partageront leurs analyses et leurs actions afin de mieux appréhender les besoins globaux des personnes accompagnées dans leurs parcours de vie et de soins. Elle prévoit d'apporter aux adhérents les moyens nécessaires pour améliorer l'accompagnement des personnes qu'ils accueillent.

La FEHAP et le GEPSo élaboreront des propositions communes à destination des pouvoirs publics, organiseront des rencontres et des formations. Elles s'impliqueront particulièrement sur la sécurisation des parcours de l'enfant, l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap ainsi que sur l'attractivité des métiers du social.

De nombreuses thématiques feront l'objet d'un travail commun. Parmi elles :

- L'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap
- L'accompagnement des enfants qui cumulent mesures de protection et handicap.
- L'insertion des jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance
- L'ambition scolaire des enfants
- La participation des enfants et de leurs familles.
- La communication constructive et positive sur le secteur social et médico-social

Contact presse :

Maryse de Wever - Directrice de la communication et des relations institutionnelles -
maryse.dewever@fehapa.fr - 06 77 20 93 81 - 01 53 98 95 30

Jeanne Cornaille – Déléguée nationale
jeanne.cornaille@gepso.com - 01 44 68 88 35

A propos de la FEHAP

La FEHAP, fédération de référence du secteur privé solidaire en Santé, rassemble plus de 4 800 établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, œuvrant au sein de plus de 1500 organismes gestionnaires. Leurs 280 000 professionnels représentent près de 12% des emplois salariés de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Ensemble, ils garantissent chaque année à plus de 2,5 millions de personnes un égal accès aux soins et à l'accompagnement, quel que soit l'âge, le handicap, la pathologie ou la situation sociale.



Le secteur privé solidaire en Santé, c'est :

1,3M  de personnes hospitalisées	43,3%  de l'offre nationale d'hospitalisation à domicile	21%  des hospitalisations dans un établissement SSR
138 000  personnes âgées accueillies et accompagnées	11 000  adultes en difficulté sociale accueillies et accompagnés	20%  de l'offre nationale pour les personnes âgées
80 000  adultes en enfants en situation de handicap accueillis et accompagnés	35%  de l'offre nationale de dialyse	17%  de l'offre nationale pour personnes en situation de handicap

A propos de GEPSo

Créé en 1982, le GEPSo s'est donné pour objectif la promotion du service public social et médico-social au bénéfice des publics en situation de vulnérabilité.

L'association fédère plus de 220 structures publiques représentant près de 700 établissements et services, principalement dans les champs du handicap et de la protection de l'enfance.

Projet associatif 2021 - 2025

- 1** **Créer** systématiquement les conditions de **participation des usagers** et leur permettre de devenir pleinement acteurs de leur vie
- 2** **Partir des besoins des usagers** et les mettre au cœur de la transformation du secteur social et médico-social
- 3** **Promouvoir l'excellence et la qualité de l'offre de service par la formation**, le développement territorial et l'animation de la communauté de pratiques.
- 4** **Amplifier le plaidoyer en faveur du service public** et d'une citoyenneté effective des personnes vulnérables

Contact presse :

Maryse de Wever - Directrice de la communication et des relations institutionnelles -
maryse.deweever@fehapa.fr - 06 77 20 93 81 - 01 53 98 95 30

Jeanne Cornaille – Déléguée nationale
jeanne.cornaille@gepso.com - 01 44 68 88 35